

Pourquoi adhérer au SINP ?

- Pour rejoindre une communauté qui partage des méthodes et des outils pour collecter, traiter et diffuser des données géolocalisées.
- Pour donner son avis, participer dans divers groupes de travail au développement des réseaux, des outils, des standards, ..
- Pour se faire connaître et pouvoir valoriser son travail par une publication au niveau national de ses études ou de ses cartes, au travers des liens du portail NatureFrance,
- Pour être informé des actualités du SINP (abonnement flux RSS, newsletter ou autre média.....).
- Pour bénéficier gratuitement du dispositif d'accompagnement et d'assistance mis en place pour les utilisateurs du SINP (animations, formations, plate-forme collaborative, guides, outils, etc..),

Quels engagements ?

- référencer au niveau national, son dispositif de collecte et ses jeux de données,
- faire connaître à la communauté SINP, les conditions de mise à disposition de ses jeux de données (libre ou partiellement restreinte).

Comment contribuer ?

- En partageant ses données au niveau régional, thématique ou national
- En participant aux nombreux groupes de travail,
- En publiant ses travaux, études ou productions sur le site NatureFrance.

Qui contacter ?

Pour un organisme ou une association intervenant à l'échelon d'une région, le contact est le correspondant SINP de la direction ou direction régionale de l'Environnement (DEAL ou DREAL)

Pour une structure supra-régionale ou nationale, le contact est le bureau MEDDTL/DGALN/PEM4-bureau de la connaissance, à l'adresse naturefrance@developpement-durable.gouv.fr

En savoir plus

En savoir plus , trouver votre contact en région... Retrouvez toutes les informations du système d'information sur la nature et les paysages sur le site www.naturefrance.fr



Le système d'information sur la nature et les paysages

Créé en 2005, le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) a été conçu comme une organisation collaborative favorisant une synergie entre ses adhérents pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données géolocalisées relatives à la biodiversité , aux espaces protégés et aux paysages.

Le SINP offre un cadre méthodologique de référence et facilite ainsi la mise en relation d'informations (protocoles, standards de métadonnées et de données, référentiels, architecture et outils communs).

C'est également un espace de valorisation des productions des adhérents.

Quelles données ?

Le périmètre du SINP couvre potentiellement toutes les métadonnées et données utiles à la connaissance, à la conservation et à la gestion des espèces sauvages (faune, flore, fonge, microbiologie), des habitats naturels ou semi-naturels, des écosystèmes et des paysages ainsi que les données traduisant la réglementation ou des objectifs de gestion.

Il concerne également les données relatives aux espaces protégés, aux sites classés ou inscrits au titre des paysages, à la géologie, à la pédologie et à la génétique permettant de mieux appréhender les relations des espèces sauvages avec leurs milieux et l'évolution de leurs populations.

L'organisation du SINP

Le SINP est un dispositif partenarial entre le Ministère du développement durable, les établissements publics, les associations et les collectivités territoriales. Ce réseau d'acteurs est structuré par plusieurs instances au niveau régional et national.

Au niveau régional : le réseau SINP comprend un comité de suivi régional (CSR), un conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et éventuellement des pôles thématiques. Les directions ou directions régionales de l'Environnement (DEAL ou DREAL) assurent l'animation des réseaux locaux de producteurs de données sur la nature et les paysages.

Au niveau national

Un **comité de pilotage** fixe les grandes orientations du SINP et suit les actions. Une **coordination scientifique et technique** apporte un audit sur les actions engagées et sur les questions scientifiques afférentes au SINP. Une **équipe-projet** coordonne les groupes de travail et assure la circulation de l'information entre les différentes instances.

Les animations

Trois animations thématiques sont en place pour les acteurs locaux :

- Le réseau **TERRE** animé par l'IRSTEA,
- Le réseau **MER** animé par l'Agence des aires marines protégées (AAMP),
- Le réseau **PAYSAGES** co-animé par le ministère de l'Environnement (DGALN/DHUP) et le CNRS-Ladyss.

Les outils en place :

- Un inventaire des dispositifs de collecte de données (**IDCNP**) recense les métadonnées, <http://inventaire.naturefrance.fr/>
- Une plateforme nationale permet la publication de cartes et l'échange de données (outil CARMEN), <http://carmen.naturefrance.fr>
- L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) publie notamment les référentiels taxonomiques, les cartes de référence de répartition des espèces et de périmètre d'espaces protégés (INPN) <http://inpn.mnhn.fr>
- Un portail dédié au réseau MER publie des cartes, des synthèses et permet l'échange de données entre les acteurs (**SEXTANT**) <http://www.ifremer.fr/sextant>

Les actions

Les grands axes de travail pour développer le SINP sont de :

- conforter le cadre juridique d'intervention des acteurs ;
- Faciliter le partage de données par la mise en place de standards ;
- développer des outils communs

Plusieurs actions ont été lancés :

- développer un outil standard modulaire de saisie et de gestion des observations naturalistes à partir des outils existants,
- clarifier les questions juridiques attachées à la production et à la diffusion de données d'observations des paysages ou de biodiversité,
- définir une architecture globale fonctionnelle, organisationnelle et technique du SINP,
- améliorer la mise à jour de la base des espaces protégés,
- définir un format standard de métadonnées,
- définir des formats standards d'échange de données naturalistes et de données relatives aux paysages.

Ces actions font l'objet de groupes de travail associant les adhérents du SINP qui se réunissent et échangent au travers d'une plateforme collaboratif.

Les utilisations des données du SINP

A partir des données du SINP, le service de la statistique du ministère du développement durable publie des indicateurs de biodiversité, les sites de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) du Muséum national d'Histoire naturelle, les directions ou directions régionales de l'Environnement (DEAL ou DREAL) et l'ensemble des organismes adhérents au SINP mettent en ligne des cartes de répartition d'espèces, des fiches et des cartes sur les espaces protégés. Les données du SINP alimentent le GBIF. Les données et métadonnées présentes dans le réseau du SINP sont à disposition des adhérents et contribuent par ailleurs à l'observatoire national de la biodiversité (ONB), aux rapportages communautaires et diverses études locales ou nationales sur l'état de conservation de la biodiversité.